



**Allocution  
du Secrétaire général parlementaire  
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,  
M. Jacques Krabal**

---

**Colloque : Sensibilisation des Etats et information des populations  
sur l'importance de l'état civil**

***Lancement officiel de la plateforme [www.etatcivil.pw](http://www.etatcivil.pw)***

**15 juin 2018 - Métropole de Lyon, 20 rue du lac 69003 Lyon**

**Organisé par l'ONG Regards de femmes**

Monsieur le sénateur,

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs en vos titres et vos fonctions

Chers amis francophones,

Chers amis militants des Droits de l'homme

Si j'ai souhaité participer à votre colloque à l'occasion du lancement officiel de la plateforme internet collaborative qui rassemble des documents d'information sur les registres des états civils dont votre ONG est à l'initiative et qui a pour thème : **Sensibilisation des états et information des populations sur l'importance de l'état civil**, Madame la présidente, c'est pour plusieurs raisons.

La première est que je souhaitais pouvoir faire la connaissance de votre association féministe qui fête ses 20 ans cette année. Je souhaitais surtout saluer l'engagement des militantes et militants qui posent un regard exigeant sur le monde et militent pour l'égalité en droits, la dignité des femmes et des hommes et qui s'appuie sur les principes universels émancipateurs des droits humains. Autant de valeurs véhiculées par la Francophonie et qui ont guidé toute mon action politique et mes engagements personnels.

C'est pourquoi, en tant que citoyen du monde, attaché aux droits de l'Homme et des libertés individuelles, ce que nous appelons, « les enfants fantômes » ou « enfants sans identités » représente, pour l'homme que je suis, une réalité indigne de la communauté qui nous rassemble.

C'est pour moi l'injustice sociale la plus terrible, le scandale politique le plus intolérable !

Tout ou presque a été dit et écrit sur les conséquences dramatiques de l'absence d'état civil qui touche près de 230 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde, certainement plus. Si nous ne devons pas cesser de le dire ou le répéter et même de crier cette honte pour l'humanité, ici dans cette salle, je ne vais pas vous raconter l'histoire de Moussa ou de Chalai, ces deux enfants du livre de Laurent Dejoie et Aboulaye Harrissou : « les Enfants fantômes ». Vous connaissez leur histoire et celle de leurs frères et sœurs. Elles sont au plus profonds de vous-même.

Vous savez mieux que quiconque qu'un enfant sans identité est livré à tous les dangers puisque sans existence administrative, il est sans avenir.

L'état civil ne consiste pas simplement à donner par écrit un nom, une date et un lieu de naissance à un individu. Il est aussi l'acte initial de l'organisation de la vie en société.

En admettant que chaque Etat puisse avoir sa propre conception de l'état civil liée à son histoire, à sa géographie, à sa culture, à son niveau de développement économique et son organisation politique, on ne peut plus accepter le manque de volonté politique sur cette question. C'est pour moi une faute humaine, politique, sociale et même philosophique.

Je suis d'autant plus sensible à cette question que la tenue « des registres des baptêmes et des sépultures » a été rendue obligatoire en France en 1539 par l'ordonnance « de Villers-Cotterêts » au cœur du château royal situé dans ma circonscription.

C'est d'ailleurs là-bas que le président Emmanuel Macron a affirmé son ambition pour la francophonie et la diversité culturelle.

Hier encore, personne ne croyait que ce château laissé à l'abandon pourrait avoir un avenir. Il a suffi d'une analyse des potentiels culturels, économiques et géographiques, conjuguée à un projet ambitieux du chef de l'Etat pour que ce château renaisse de ses cendres. Aujourd'hui, le projet de réhabilitation du château François 1<sup>er</sup> se construit avec les habitants, élus et associations du territoire. N'est-ce pas un bel exemple que l'action politique, aux côtés de l'engagement associatif et administratif, permet la réalisation de grandes ambitions ?

Faisons qu'il en soit de même sur la question des enfants sans identités. C'est par la mobilisation de tous, que nous mènerons à bien ce combat. Il faut sensibiliser le grand public et que les élus s'approprient du sujet. C'est pourquoi, je tiens à saluer Michel Wetterlin pour son film « les enfants fantômes, un défi pour l'Afrique » diffusé en avant-première à Caen puis à Paris et le 2 juillet sur La chaîne Parlementaire, à l'automne à Château-Thierry.

Et je suis venu vous dire avec la plus totale détermination, que pour notre assemblée parlementaire de la Francophonie, la question des enfants sans identités est une priorité qu'il est temps de traduire dans les faits.

Nous avons d'ailleurs amorcé avec vous cette démarche constructive. Deux parlementaires : **Lydienne Epoube**, députée camerounaise, Présidente de notre réseau des femmes et **Laurence Dumont**, députée et membre de la section française de l'APF ont participé à la création de la plateforme numérique d'état civil dont votre ONG est à l'initiative, Madame la présidente.

Cette plateforme contribue à sensibiliser efficacement et **gratuitement** les associations locales et les services d'état civil. Elle présente aussi les Conventions internationales, les données par pays, les partenariats mis en place et les bonnes pratiques.

Pierre angulaire de ce projet, elle promeut les mécanismes facilitant l'enregistrement des naissances, notamment numériques et présente ainsi les actions mises en œuvre dans des zones rurales, de conflits ou peuplées par des minorités ethniques.

C'est pourquoi, je souhaite poursuivre l'engagement de notre assemblée sur la question des enfants sans identités impulsé depuis 2013 avec aujourd'hui une dynamique nouvelle. Lors de notre session plénière qui de juillet à Québec, je proposerai de l'inscrire dans notre futur cadre stratégique (2019-2022).

Il s'agira avec l'ensemble des 83 sections et 63 parlements qui composent notre assemblée de réfléchir sur des objectifs réalistes dans son rôle législatif. Nous verrons comment proposer des lois qui entraîneront nos pays membres à inscrire l'obligation d'état civil pour que l'inscription sur les registres d'états civils deviennent public, gratuite et obligatoire.

Au delà des aspects techniques et financiers que nous devons aborder, c'est le premier acte qui, aux dires des opérateurs est essentiel pour que les Etats, les élus, les responsables des villages soient partie prenante de cette obligation et de sa mise en œuvre.

Or, sans établissement des registres d'état civil fiables, pas de fichiers électoraux non contestables. C'est d'ailleurs ce que rappelait Georges Nakseu, directeur des Affaires politiques et gouvernance démocratique à l'OIF en 2015: « *Un véritable état civil est nécessaire pour enraciner la démocratie et l'Etat de Droit : il permet de constituer une liste électorale fiable, primordiale pour la crédibilité des élections* ». Donc les registres d'Etats civils sont les fondations de la démocratie.

Le rôle des pouvoirs publics est d'établir un plan d'action et de s'y tenir. L'état civil est un travail permanent, au jour le jour. Il n'est pas très coûteux mais exige une bonne organisation des structures administratives qui communiquent entre elles. L'assemblée parlementaire de la Francophonie doit y être vigilante et exigeante.

Le deuxième point est bien évidemment technologique. Tout le monde a aujourd'hui conscience que la révolution numérique peut permettre une avancée certaine dans le cadre des enregistrements sur les fichiers d'état civil :

Elle présente en effet plusieurs avantages :

- la facilité de pénétration : certains pays ont déjà atteint 100% de couverture du réseau mobile
- l'efficacité, la rapidité : utiliser des tablettes ou des smartphones pour collecter des informations statistiques dans tout le pays

permet une rapidité de centralisation et le traitement des données envoyées en temps réel et moins d'erreur de ressaisie ;

Enfin, la sécurisation croissante du numérique, qui requiert l'identification obligatoire des utilisateurs s'accorde avec les besoins des administrations de nombreux pays d'Afrique.

Par l'évolution de son programme en faveur du numérique, l'APF doit être capable d'assurer un cadre de coopération efficace et d'apporter ainsi une contribution certaine à la résolution de ce problème d'établissement d'actes de naissance.

Mais nous ne le pourrons pas le faire seul. Ce sont de coopérations « multipartenariales » que nous devons mettre en œuvre, des coopérations qui associent à la fois acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, organisations internationales et régionales, Agences de Développement, l'UNICEF, le secteur public, les acteurs du monde de l'entreprise.

La société *Orange*, par exemple, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, a mené des expérimentations avec l'association *Aide et Action* qui ont permis la déclaration et l'enregistrement de milliers d'enfants grâce à une petite application sur téléphone mobile. Celle-ci permet à un chef de village ou aux parents d'envoyer les informations nécessaires à l'administration en quelques clics. Une fois les données reçues, le bureau qui tient le registre renvoie une validation de l'enregistrement via un téléphone portable.

Nous n'en sommes qu'au début, beaucoup d'applications mobiles, mêmes vocales et en langues locales peuvent être développées en lien avec les Etats, opérateurs et ONG afin de trouver un modèle viable et pérenne pour tous.

Mesdames et Messieurs,

Soyez assurés que l'APF sera aux côtés de vous pour contribuer à combattre la plus criante des injustices que représente le fléau des enfants sans identités.

Je m'y engage personnellement et politiquement.

La seule ambition de l'APF est d'exprimer la voix des peuples que nous représentons mais peut-être plus encore de faire entendre celle de ces 230 millions d'enfants qui n'ont pas accès à la parole faute d'identité sociale et administrative.

Je vous remercie.